

Contrat de site de l'Alliance universitaire de Bretagne

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté NOR : ESRS1933751A du 18 décembre 2019 portant approbation d'une convention de coordination territoriale ;

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

L'Université Bretagne Sud (UBS), l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) et l'École Nationale d'Ingénieurs de Brest (ENIB) ont fait le choix de s'engager ensemble dans une démarche de partenariat stratégique pour poursuivre et conduire leur politique de site. Les établissements ont mis en place dans ce cadre une convention de coordination territoriale, adoptée par le CA de l'UBS le 05 juillet 2019, qui définit les relations entre leurs établissements dans le cadre de l'Alliance universitaire de Bretagne (AUB).

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le contrat de site 2022-2027 de l'Alliance universitaire de Bretagne.

Documents en annexe :

- Contrat pluriannuel de l'AUB

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	23
Membres en exercice :	28	Pour :	23
Membres présents :	15	Contre :	0
Membres représentés :	8	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 13 février 2024

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

